

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38<sup>e</sup> année – N° 10 – Mercredi 16 mars 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2016

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 6 janvier, 30 mars, 11 mai, 20 juillet,  
3 août, 17 août, 28 décembre.

Delémont, décembre 2015

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

### Ordonnance concernant la prise en charge des frais de médiation dans le cadre d'une procédure civile du 22 février 2016

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 11, alinéa 3, de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse du 16 juin 2010<sup>1)</sup>,

arrête:

**Article premier** La présente ordonnance fixe les modalités de la prise en charge des frais de médiation par l'Etat dans le cadre d'une procédure civile.

**Art. 2** Les termes utilisés dans la présente ordonnance pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

**Art. 3** L'Etat prend en charge les frais de médiation lorsque le tribunal recommande le recours à celle-ci et que les conditions fixées dans la présente ordonnance sont remplies. L'article 11, alinéa 2, de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse<sup>1)</sup> est réservé.

**Art. 4**<sup>1</sup> Les parties choisissent un médiateur reconnu par la Fédération suisse des avocats, la Fédération suisse des associations de médiation, l'Association

suisse pour la médiation ou la Chambre suisse de médiation commerciale.

<sup>2</sup> Exceptionnellement, le tribunal peut admettre le recours à un autre médiateur disposant d'une formation et d'une expérience suffisantes.

**Art. 5**<sup>1</sup> Le tarif horaire de médiation est de 180 francs pour un médiateur titulaire du brevet d'avocat et de 140 francs dans les autres cas.

<sup>2</sup> La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est comptée en sus.

**Art. 6**<sup>1</sup> Sur décision du tribunal, l'Etat prend en charge les frais de médiation jusqu'à concurrence du nombre d'heures défini par le tribunal en fonction de la nature et de la complexité de l'affaire, mais dix heures au plus.

<sup>2</sup> Pour de justes motifs, le tribunal peut, par une décision subséquente, admettre la prise en charge par l'Etat de prestations allant jusqu'à cinq heures supplémentaires.

**Art. 7** Le médiateur attire l'attention des parties sur le fait qu'elles peuvent demander au tribunal la ratification de l'accord conclu dans le cadre de la médiation et sur les conséquences d'une telle ratification.

**Art. 8** La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Delémont, le 22 février 2016

Au nom du Gouvernement

Le président: Charles Juillard

Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1)</sup> RSJU 271.1

République et Canton du Jura

### Arrêté fixant les tarifs de référence pour les soins hospitaliers dès le 1<sup>er</sup> mars 2016

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 47 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)<sup>1)</sup>,

vu les articles 51 et 52 de la loi du 26 octobre 2011 sur les établissements hospitaliers<sup>2)</sup>,

vu l'article 50 de l'ordonnance du 20 mars 2012 sur les établissements hospitaliers<sup>3)</sup>,

vu l'article 15 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)<sup>4)</sup>,

arrête:

**Article premier** <sup>1</sup> Les tarifs de référence valables dès le 1<sup>er</sup> mars 2016 pour les soins hospitaliers dispensés dans des établissements hospitaliers extérieurs au Canton à des patients domiciliés dans la République et Canton du Jura (tarif complet y compris les investissements) sont les suivants:

- Soins aigus somatiques (DRG):  
la valeur du point selon SwissDRG est de **9'650 francs.**
- Réadaptation polyvalente gériatrique: **660 francs par jour**
- Réadaptation musculo-squelettique: **485 francs par jour**
- Réadaptation de médecine interne  
et oncologique: **425 francs par jour**
- Réadaptation cardiovasculaire: **425 francs par jour**
- Réadaptation neurologique: **660 francs par jour**
- Réadaptation pulmonaire: **705 francs par jour**
- Réadaptation paraplégique: **970 francs par jour**
- Réadaptation psychosomatique: **425 francs par jour**
- Psychiatrie: du 1<sup>er</sup> au 90<sup>e</sup> jour: **696 francs par jour**  
dès le 91<sup>e</sup> jour **464 francs par jour**
- Soins palliatifs: **720 francs par jour**

<sup>2</sup> Ces tarifs s'appliquent pour les prestations disponibles sur le territoire de la République et Canton du Jura ou offertes par un établissement ayant reçu le mandat de les offrir à la population jurassienne.

<sup>3</sup> Pour les prestations facturées selon SwissDRG, c'est la date de sortie qui est déterminante pour le tarif applicable à tout le séjour.

**Art. 2** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa communication (art. 50 PA). Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

**Art. 3** Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2016. Il abroge l'arrêté du 27 janvier 2015 fixant les tarifs de référence pour les soins hospitaliers.

Delémont, le 22 février 2016      Au nom du Gouvernement  
Le président: Charles Juillard  
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1)</sup> RS 832.10    <sup>2)</sup> RSJU 810.11    <sup>3)</sup> RSJU 810.111    <sup>4)</sup> RSJU 832.10

République et Canton du Jura

**Arrêté  
portant approbation des tarifs particuliers  
de l'Hôpital du Jura non soumis  
aux conventions ordinaires: exercice 2016**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 51 de la loi du 26 octobre 2011 sur les établissements hospitaliers (LEH) <sup>1)</sup>,

arrête:

**Article premier** Les tarifs particuliers de l'Hôpital du Jura (H-JU), exercice 2016, sont approuvés tels qu'arrêtés par l'Hôpital du Jura en date du 12 novembre 2015.

**Art. 2** Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Delémont, le 22 février 2016      Au nom du Gouvernement  
Le président: Charles Juillard  
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1)</sup> RSJU 810.11

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 22 février 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé:

- a) Membres de plein droit du comité de coordination de la Communauté tarifaire jurassienne pour la période 2016-2020:
  - M. Antonio Massa, République et Canton du Jura;
  - M<sup>me</sup> Claudia Guggisberg, Chemins de fer fédéraux suisses CFF;
  - M. Pierre-Alain Perren, CarPostal Suisse SA;
  - M. Frank Maillard, Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA;
  - M. Hubert Jaquier, Ville de Delémont.
- b) Membres du comité de coordination de la Communauté tarifaire jurassienne, mais avec voix consultative uniquement:
  - M. Pierre-Yves Vuignier, Office fédéral des transports;
  - M. Bruno Cardona, Municipalité de Porrentruy.

La présidence du comité de coordination est confiée à M. Antonio Massa, Service du développement territorial, République et Canton du Jura.

La période de fonction expire le 31 décembre 2020.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 22 février 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de commission consultative en matière d'allocations familiales pour la période 2016-2020:

- M. Christophe Aubry, gérant de la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura, Saignelégier;
- M. Loïc Dobler, responsable régional à Syna Jura, Delémont;
- M. Jean-Frédéric Gerber, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont;
- M. Vincent Gigandet, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales FER CCAF, Porrentruy;
- M. Jean-Michel Luethy, administrateur de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds;
- M. Jean-Michel Mischler, directeur de la Fondation Medhop, Porrentruy;
- M. Jean-Marc Plumey, président de l'Union syndicale jurassienne, Courfaivre.

La présidence de la commission est assumée par M. Christophe Aubry.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

**journalofficiel@pressor.ch**

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 1<sup>er</sup> mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres des Conseils de la fondation «Maison Roland Léchet-Légobbe» en faveur de la République jurassienne et de la fondation «Roland Léchet-Légobbe» en faveur de l'Unité du Jura pour la période 2016-2020:

- M<sup>me</sup> Nathalie Barthoulot, ministre, Courtételle;
- M. Michel Hauser, historien, Porrentruy;
- M. Jean-François Scherrer, avocat-notaire, Porrentruy.

La présidence des deux conseils est confiée à M<sup>me</sup> Nathalie Barthoulot.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Entrée en vigueur**

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur

**a) au 1<sup>er</sup> mars 2016**

- de l'arrêté relatif au projet de centre d'expression des arts de la scène (CREA) sur le site du Ticle à Delémont;
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LiLAVI);
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi instituant le Conseil de prud'hommes;
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi concernant la profession d'avocat;
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi sur les communes;
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative);
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi d'organisation judiciaire;
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi sur les droits politiques;
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi sur la construction et l'entretien des routes;
- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LiCPP);
- de la modification du 9 décembre 2015 du décret sur les communes.

**b) au 1<sup>er</sup> avril 2016**

- de la modification du 9 décembre 2015 de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse (LiCPC).

Delémont, le 22 février 2016

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Département de l'environnement

**Arrêté  
portant approbation des plans  
du réaménagement du carrefour  
rue du Gravier - Trouillat  
et du pont sur le Creugenat à Porrentruy**

Le Département de l'environnement,

vu les articles 32 à 38 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes<sup>1)</sup>,

vu la procédure d'établissement des plans, laquelle a été respectée,

vu le dépôt public du 13 janvier 2016 au 15 février 2016,

arrête:

Article premier Les plans du carrefour rue du Gravier - Trouillat (RC 247) et du pont sur le Creugenat (RC 247.4) à Porrentruy sont approuvés.

Art. 2 Aucune opposition au projet n'a été formulée pendant le délai légal.

Art. 3 Les droits des tiers à obtenir compensation ou indemnisation d'un préjudice établi et en connexité avec la réalisation ou l'exploitation du projet demeurent réservés.

Art. 4 Le Service des infrastructures remettra un jeu de plans à la disposition de la commune de Porrentruy.

Art. 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif au Gouvernement dans les 30 jours dès sa publication au Journal officiel.

Art. 6<sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 7 mars 2016

Département de l'environnement

Le ministre: David Eray

<sup>1)</sup> RSJU 722.11

Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire

**PROMOTIONS À L'OCCASION DES EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE EN 2015**

**AGENT-E DE PROPRIÉTÉ CFC**

BRON Jonathan

Login formation professionnelle SA, Lausanne

**AGENT-E D'EXPLOITATION CFC**

ROOS Julien  
STAUFFER Christian

République et Canton du Jura, Delémont  
SEDE, Soyhières

**AGENT-E EN INFORMATION DOCUMENTAIRE CFC**

LIEVRE Robin  
ROVELLI Annette  
SCHNEIDER Thomas

République et Canton du Jura, Porrentruy  
Bibliothèque municipale, Delémont  
République et Canton du Jura, Porrentruy

**AIDE EN INFORMATIQUE AFP**

GOUDRON Doniphan

Fondation MEDHOP, Porrentruy





CHARMILLOT Fatima  
 CHENAL Karine  
 CLAUDE Dorothée  
 CRETIN Christelle  
 DOYON Carole  
 GOUDRON Anouchka  
 HOFFMEYER Florence  
 KNOBEL Sylvie  
 LINDER Nadine  
 MAJOR Anaïs  
 MENIGOT Virginie  
 MESSERLI HANINI Mireille  
 NAPPEZ Sophie  
 PIDOUX Sylvie  
 SANCHEZ Angela  
 SCHAFROTH Christine  
 SCHMIDT Sarah  
 STUDER Jocelyne  
 WALKER-MOSSU Monique  
 ZARROUK Christine

### **ASSISTANT-E MÉDICAL-E CFC**

BOEGLI Isabelle  
 FRUND Laurie  
 LUTHI Océane

Cabinet médical de la Sorne, Courfaivre  
 Dr Hug Markus, Delémont  
 Groupe médical Ziggurat, Porrentruy

### **ASSISTANT-E SOCIO-ÉDUCATIF-VE CFC**

AUBRY Jessica  
 BOUVIER Julie  
 DOS SANTOS Cindy  
 DOUSSE Elodie  
 FLÜCKIGER Roxane  
 FLÜCKIGER Tess  
 GIGON Florine  
 GRAF Urs  
 GREPPIN Zoé  
 GUÉLAT Marion  
 HOULMANN Tiffanie  
 LEFÈVRE Chloé  
 LOHOU Thimothée  
 MITTEMPERGER Marouchka  
 MONNIN Léna  
 PARRAT Sabine  
 PETER Alison  
 PRINCE Joanne  
 QUIQUEREZ Laura  
 SCHAAD Myriam  
 SCHAFFNER Loïs  
 SCHMID Maelle  
 VICENZOTTI Alison  
 WILLEMIN Perrine

École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 Article 32 OFPr  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 Crèche et UAPE, Bonfol  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont  
 École des métiers de la santé et du social, Delémont

### **ASSISTANT-E SOCIO-ÉDUCATIF-VE CFC - VALIDATION DES ACQUIS**

CHOFFAT Bernadette  
 HOFFMEYER Guylaine  
 ISABEY Marie  
 RACORDON Sylvia  
 VALLAT Joël  
 WIMMER LAURENT Magali

### **AUTOMATICIEN-NE CFC**

CHALVERAT Yann  
 CHAPPUIS Jimmy  
 FRUND Caryl  
 HANSER Mick  
 JOHRY Bilal  
 JOLIDON Lucien  
 LACHAT Nicolas  
 MATURO Tobias  
 MONIN Xavier  
 PRATO Alessio  
 PRETALLI Noé  
 ROSO Sébastien  
 RUEGG Bastien  
 SANCHEZ Vladimir  
 STADELMANN Fabien

Humard Automation SA, Delémont  
 CLA Clinical Laboratory Automation SA, Delémont  
 Crevoisier SA, Les Genevez  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 vR production (choindez) sa, Courrendlin  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 Recomatic SA, Courtedoux  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy

WALTHER Jérémie  
ZIMMERMANN Jefté

École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy

### **BOUCHER-ÈRE - CHARCUTIER-ÈRE CFC**

BAUME Oscar  
CRAUSAZ Jérémie  
JUBIN Maxime  
KAELIN Sébastien  
MEUWLY Kilian  
SCHALLER Mickaël  
STADELMANN Marion

Boucherie Bilat SA, Les Bois  
Boucherie Fleury Daniel, Courtemaîche  
Quiquerez Louis, Grandfontaine  
Boucherie Bilat SA, Les Bois  
Romain Paratte, Saignelégier  
Paupe Sàrl, Courroux  
Marcel Kottelat, Bassecourt

### **BOULANGER-ÈRE - PATISSIER-ÈRE - CONFISEUR-EUSE AFP**

VITELLI Marco

Fabien Jobé Sàrl, Courfaivre

### **BOULANGER-ÈRE - PATISSIER-ÈRE (ancien règlement)**

SCHENK Stefan

Confiserie Roelli, Porrentruy

### **BOULANGER-ÈRE - PATISSIER-ÈRE - CONFISEUR-EUSE CFC - ORIENTATION**

#### **BOULANGERIE-PÂTISSERIE (nouvelle ordonnance)**

CHATELAIN Gilliane  
COMMENT Sonia  
ERARD Maxime  
JUBIN Normand  
MONROUZEAU Camille  
PRÊTRE Aurélien  
ROLLAT Angélique

Eric Aubry, Delémont  
Boulangerie Bernhard, Fontenais  
Le Marronnier SA, Montfaucon  
Boulangerie-confiserie Jubin, Courfaivre  
Boulangerie-Confiserie du Moulin, Delémont  
Boulangerie-confiserie Jubin, Courfaivre  
Yerly SA, Saint-Ursanne

### **BOULANGER-ÈRE - PATISSIER-ÈRE - CONFISEUR-EUSE CFC - ORIENTATION**

#### **PÂTISSERIE-CONFISERIE (nouvelle ordonnance)**

ERARD Elodie  
MARZOLO Léo  
SIGNER Jorma  
WYDEN Zippora

Boulangerie-Pâtisserie Tea-Room Parrat, Saignelégier  
Boulangerie-Confiserie du Moulin, Delémont  
Boulangerie-confiserie Jubin, Courfaivre  
Confiserie Werth, Delémont

### **CARRELEUR-EUSE (ancien règlement)**

BROQUET Célien

Carrelages 2000, Bassecourt

### **CARRELEUR-EUSE CFC (nouvelle ordonnance)**

UHLMANN Méric

Sangsue Christian, Fontenais

### **CARROSSIER-ÈRE - PEINTRE CFC**

VALLAT Romain

Carrosserie Magic SA, Delémont

### **CARROSSIER-ÈRE - TÔLIER-ÈRE CFC**

FROSSARD Stéphane  
LEUENBERGER Jérôme  
SCHEURER Lionel

Bourquard Sàrl, Delémont  
Erard SA, Saignelégier  
Holding Willemin SA, Delémont

### **CHARPENTIER-ÈRE**

EGGER Joël  
FLÜCKIGER Yan  
GIROD Loïc  
GURBA Lucas  
MARIDOR Steve  
RAST Jérémie  
REIS SILVA Nuno Miguel

Batipro SA, Cornol  
Établissements Gigandet Frères SA, Les Genevez  
Sébastien Jallon Sàrl, Courfaivre  
OLIBOIS SA, Alle  
La Gruère SA, Saignelégier  
Yves Boillat SA, Le Noirmont  
Ramseyer Jean-Denis SA, Courtemaîche

### **COIFFEUR-EUSE CFC**

BERRET Sarah  
BROQUET Emilie  
CARDICCHI Adeline  
DI MEO Elena  
FRIDEZ Céline  
JODRY Orlane  
MARCHAND Céline  
RASITI Dzejla  
SCHERLER Manon  
SCHNEIDER Pauline  
VALLAT Joana  
VIERIU Alexandra  
YILMAZ Esin

S'Coupe Coiffure, Courtételle  
Coiffure Past'elle & lui, Josué Ritter, Courroux  
Espace Coiffure, Porrentruy  
Francis Flückiger, Delémont  
Coiffure Alizés, Delémont  
Chez Natte, Les Breuleux  
Coiffure Design, Les Breuleux  
Avant-Garde, Le Noirmont  
Création Romain, Delémont  
Coiffure Les Galantes, Develier  
Coiffure Vision Sàrl, Porrentruy  
Le Diminu-Tif, Delémont  
Runway Sàrl, Porrentruy

### **CONSTRUCTEUR-TRICE D'APPAREILS INDUSTRIELS**

PALOMBO Jean-Marc

Dukoméтал SA, Delémont

### **CONSTRUCTEUR-TRICE MÉTALLIQUE CFC**

ABREU DA SILVA Pedro  
BONNEMAIN Ronan

Crevoisier & Rérat SA, Porrentruy  
Francis Dubey constructions métalliques SA, Fontenais

FRESARD Julien  
GLATZ Baptiste  
GOGNIAT David  
SARRET Kilien  
WIDMER Stefan

Hevron SA, Courtételle  
Aplomb SA, Boncourt  
Crevoisier & Rérat SA, Porrentruy  
CESAM metal SA, Develier  
MACOM constructions métalliques SA, Develier

### CUISINIER-ÈRE CFC

ARN Sabine  
BAPST Loïc  
BIANCO Alan  
CHAPATTE Christophe  
DOUIK Stéphane  
GAMON Kwami  
MENETRIER Enzo  
PARATTE Rémi  
SCHALLER Samuel  
SCHMID Julia

Hôtel Bellevue, Saulcy  
Centre St-François, Delémont  
Restaurant La Cigogne, Delémont  
Restaurant le Dé'Tour, Porrentruy  
Hôtel du Midi SEDEM Sàrl, Delémont  
Hôpital du Jura, Porrentruy  
La Croix-Blanche, Delémont  
Hôtel le National, Delémont  
CLINIQUE LE NOIRMONT, Le Noirmont  
Auberge de la Couronne, Saignelégier

### DESSINATEUR-TRICE CFC - ORIENTATION ARCHITECTURE

BALMER Mathilde  
BRON Arnaud  
EBANELLI Donatella  
GAIDO Johnny Gabriel  
NEUKOMM Vincent  
SILVA FERREIRA Juliana Filipa  
VUILLEUMIER Alec

Kury Stähelin architectes (Delémont) SA, Delémont  
Arches 2000 SA, Delémont  
Individeal Sàrl, Péry  
Libotech Sàrl, Delémont  
BURRI et Partenaires Sàrl, Soyhières  
Etienne Chavanne SA, Rebeuvelier  
Caramanna & Jaquet Sàrl, Delémont

### DESSINATEUR-TRICE CFC - ORIENTATION GÉNIE CIVIL

BOILLAT Théo  
BROSY Nolan  
CARAMANNA Lorenzo  
CHEVRE Benoit  
GRAF Chris  
KÜNG Marine  
OEUVRAY Thibaut  
VACCARO Roman

Pepi Natale SA, Delémont  
SD INGENIERIE JURA SA, Delémont  
Buchs & Plumey SA, Porrentruy  
Article 32 OFPr  
ATB SA, Delémont  
RWB Jura SA, Porrentruy  
Voisard et Migy Sàrl, Porrentruy  
République et Canton du Jura, Delémont

### DESSINATEUR-TRICE - CONSTRUCTEUR-TRICE EN MICROTECHNIQUE

CLÉMENCE Adrien  
DA SILVA SANTOS Tiago  
JEANNET Gaétan  
NEUENSCHWANDER Adrien  
PHEULPIN Renaud

École des métiers techniques, Porrentruy  
Bulgari Horlogerie SA, Saignelégier  
DHC SA, Le Noirmont  
École des métiers techniques, Porrentruy  
Simon et Membrez SA, Delémont

### DESSINATEUR-TRICE - CONSTRUCTEUR-TRICE INDUSTRIEL-LE CFC

BRIOT Jonathan  
FLEURY Dylan  
GOGNIAT Yvan  
NICOULIN Vincent  
SAUVAIN Thibault

Ateliers Busch SA, Chevenez  
Humard Automation SA, Delémont  
SOLO Swiss SA, Porrentruy  
SAFED Suisse SA, Delémont  
Willemin - Macodel SA, Delémont

### DESSINATEUR-TRICE - CONSTRUCTEUR-TRICE SUR MÉTAL CFC

ARNOUX Lionel  
GLÜCK Virgile

Crevoisier et Rérat SA, Porrentruy  
Hevron SA, Courtételle

### DROGUISTE CFC

NEUENSCHWANDER Lisa

Droguerie J. Morgenthaler SA, Delémont

### ÉLECTRICIEN-NE DE MONTAGE CFC

BEURET Ludovic

Erwin Gerber SA, Delémont

### ÉLECTRICIEN-NE DE RÉSEAU

KLÄY David  
MONTAVON Colin  
PULJER Loïc

Arnold SA, Rossemaison  
BKW Energie SA, Delémont  
Arnold SA, Rossemaison

### ÉLECTRONICIEN-NE CFC

BUTT Shaheen  
HUMAIR Romain  
LORIOLO Joël  
MENDES Lucas  
NOIRJEAN Bastien  
SCHNEIDER Maxime

École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy

### ÉLECTROPLASTE CFC

DA SILVA PRATA Gustavo  
DINGER Steve  
DONNART Olivier

Electror SA, Delémont  
Louis Lang SA, Porrentruy  
FRAPORLUX SWISS SA, Glovelier

**EMPLOYÉ-E DE COMMERCE CFC**

AMOR Orlando	Article 32 OFPr
BARTHOULOT Valentine	ASSIDU SA, Delémont
BERTHOLET Jean	République et Canton du Jura, Porrentruy
BESNARD Charline	ASSIDU SA, Delémont
BILLIEUX Marine	Ateliers Busch SA, Chevenez
BIRCHER Géraldine	Administration communale, Les Bois
BLANK Naomie	HEVRON SA, Courtételle
BOEHLLEN Lucas	République et Canton du Jura, Les Breuleux
BOURAURD Anthony	École de commerce Delémont et Porrentruy
BRETON Marine	Manufacture Ruedin SA, Bassecourt
BROQUET Bénédicte	République et Canton du Jura, Delémont
CLÉMENCE Carolane	Sycrilor Industries SA, Le Noirmont
CRETIN Manon	Commune mixte de Haute-Sorne, Bassecourt
DAUCOURT Chloé	République et Canton du Jura, Delémont
DUBEY Mathilde	Foyer les Planchettes, Porrentruy
FLURY Valentine	Willemin-Macodel SA, Delémont
FONZO Raphael	Stratex Group, Delémont
GERBER Amos	École de commerce Delémont et Porrentruy
GERBER Valentine	République et Canton du Jura, Porrentruy
GOGNIAT Jacob	Louis Bélet SA, Vendlincourt
GORRARA Lisa	École de commerce Delémont et Porrentruy
GREDY Guillaume	Municipalité, Porrentruy
GROSSENBACHER Amélie	République et Canton du Jura, Delémont
HELG Lana	École de commerce Delémont et Porrentruy
HOFER Pauline	Centre Rencontres, Courfaivre
HORVATH Bence	République et Canton du Jura, Delémont
HOULMANN Manon	Commune de Clos du Doubs, St-Ursanne
JEANDEL Amélie	École de commerce Delémont et Porrentruy
JECKER Laurent	Commune mixte de Courroux, Courroux
JOBIN Aurélie	SD Ingénierie Jura SA, Delémont
JUBIN Florent	Etude de Mes H. et M. Piquerez, Porrentruy
JUILLARD Arnaud	École de commerce Delémont et Porrentruy
KOHLER Charline	Siège HES-SO, Delémont
KUBISOVA Lucie	Administration communale, Delémont
KUNZ Marie	École de commerce Delémont et Porrentruy
LANDRY Juliette	République et Canton du Jura, Delémont
LAVILLE Eugène	GEFCO Suisse SA, Fahy
MAITRE Lise	Service social régional, Delémont
MEYONGO Désiré	Administration communale, Delémont
MIGHALI Lorenzo	École de commerce Delémont et Porrentruy
MILANI Hugo	École de commerce Delémont et Porrentruy
MILENKOVIC Nataša	Commune mixte de Haute-Sorne, Bassecourt
MONTAVON Laurianne	République et Canton du Jura, Delémont
MONTAVON Morgane	République et Canton du Jura, Delémont
MOUZO Christian	Banque Valiant SA, Delémont
MUJA Shqiponje	République et Canton du Jura, Porrentruy
NAPPEZ Kelly	Automobiles Olivotti SA, Porrentruy
NATALE Michaela	Mobilière Suisse Société d'assurances, Delémont
NUSBAUMER Céline	République et Canton du Jura, Delémont
OSDAUTAJ Dafina	École de commerce Delémont et Porrentruy
PANFOLI Marie	Banque Cantonale du Jura, Porrentruy
PAPAMARENGHI Catherine	Art. 32 OFPr
PLOMB Amélie	Fondation les Castors, Porrentruy
QUENET Taylor	République et Canton du Jura, St-Ursanne
REBER Amélie	République et Canton du Jura, Delémont
REBETEZ Laurie	Centre Saint-François, Delémont
RIMANN Maeva	UBS SA, Delémont
ROHN Chloé	Vincent Cattin, Saignelégier
ROSSE Christophe	UBS SA, Delémont
ROTUNNO Mélie	Etude de Me Jean-Michel Conti, Avocat, Porrentruy
RUCH Ophélie	Mobilière Suisse Société d'assurances, Porrentruy
RUEGG Thomas	Ateliers Busch SA, Chevenez
SAHITAJ Arber	Administration communale, Delémont
SANASI Melvin	Administration communale, Courrendlin
SAUSER Adeline	Municipalité du Noirmont, Le Noirmont
SCHMIDT Célestine	Climagel SA, Delémont
SCHÖPFER Simon	École de commerce Delémont et Porrentruy
SESENT BERNABE Charlotte	La Paperasserie publique, Les Bois
SPIESS Marc	École de commerce Delémont et Porrentruy
STAEMPFLI Julien	République et Canton du Jura, Delémont
SUVAKCI Inci	École de commerce Delémont et Porrentruy
TRACHSEL Aline	École de commerce Delémont et Porrentruy
VALLAT Gloria	Résidence Les Cerisiers, Charmoille
VERMEILLE Jessica	Administration communale, Lajoux





SCHALLER Leïla  
SCHMID Aymeric  
VALLAT Marine

École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy

#### **HORTICULTEUR-TRICE CFC - FLORICULTURE**

DE JONG Marie-Jeanne  
GUENOT Angélique

République et Canton du Jura, Porrentruy  
Fondation rurale interjurassienne, Courtételle

#### **HORTICULTEUR-TRICE - PAYSAGISME (ancien règlement)**

ANNICCHIARICO Fabio  
BORER Noé  
FROIDEVAUX Tommy

Rohr Christian, Montignez  
Hamel et Kaech SA, Courroux  
Helchit André Paysagiste, Vicques

#### **HORTICULTEUR-TRICE CFC - PAYSAGISME (nouvelle ordonnance)**

BOURQUARD Vincent  
CARNAT Benjamin  
MÜLLER Kim  
VUILLÈME Loïc

Jardin d'eau Sàrl, Courgenay  
Créalentours Sàrl, Courrendlin  
Hamel et Kaech SA, Courroux  
Aménat Sàrl, Les Genevez

#### **INFORMATICIEN-NE CFC**

CARDICCHI Adrian  
CASSI Justine  
CASTRO PEREZ Alexis  
CHAMBAZ Alan  
CHAPPUIS Julien  
CHARMILLOT Cédric  
CHARMILLOT Ludovic  
CORBAT Méline  
GLAUSER Louis  
KAEMPF Killian  
LEHMANN Yoann  
MACHET Benjamin  
MEYER Sylvain  
PAHUD Cédric  
SALGAT Julie  
SCHERRER Matthieu  
VALLAT Artiom  
VERNIER Marie  
WERMEILLE Bastien  
WERMEILLE Jérémy

Interprox SA, Delémont  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
République et Canton du Jura, Delémont  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
Hôpital du Jura, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy  
École des métiers techniques, Porrentruy

#### **INSTALLATEUR-TRICE - ÉLECTRICIEN-NE CFC**

CHARPILLOZ Josias  
FLÜCKIGER Anthony  
GUICHARD Kenny  
MOSER Mathias  
TROUILLAT Cyril

Inelectro SA, Delémont  
Adoubs SA, Porrentruy  
Sedelec Saignelégier, Saignelégier  
Hubert Jolissaint SA, Porrentruy  
F. Hänni SA, Porrentruy

#### **INSTALLATEUR-TRICE EN CHAUFFAGE CFC**

ANGEHRN Julien  
BERTRAND Quentin  
GOFFINET Romain  
REBETEZ Alexandre  
SCHNEIDER Alec  
THEURILLAT Antoine

Buchwalder Sàrl, Vicques  
Léchenne Claude Sàrl, Les Breuleux  
Entreprise du Gaz SA, Porrentruy  
Beuret Joseph-André, Saignelégier  
Entreprise du Gaz SA, Porrentruy  
Entreprise du Gaz SA, Porrentruy

#### **INSTALLATEUR-TRICE SANITAIRE CFC**

BIRCHER Steve  
COMMENT Donovan  
JASIQI Fatnis  
MEYER Jonathan  
MONTEIRO DA SILVA Paulo Daniel

Schaller Olivier Sàrl, Rebeuvelier  
Althaus Hervé Sàrl, Buix  
Migliano Vincent, Courtételle  
Entreprise du Gaz SA, Porrentruy  
Gérard Chalverat SA, Delémont

#### **LABORANTIN-E (ORIENTATION BIOLOGIE) CFC**

FLEURY Dorian  
GURBA Jessica

Hôpital du Jura, Porrentruy  
Hôpital du Jura, Porrentruy

#### **LABORANTIN-E (ORIENTATION CHIMIE) CFC**

CATTIN Rachelle  
CHÉTELAT Jessica  
HENNEMANN Maude  
SANER Estelle

École des métiers techniques, Porrentruy  
République et Canton du Jura, Delémont  
British American Tobacco Switzerland SA, Boncourt  
École des métiers techniques, Porrentruy

#### **LOGISTICIEN-NE CFC**

BAPTISTA RODRIGUEZ Betty Alejandra  
BEUREUX Nathan  
BISOL Sébastien  
CASTELLUCCIO Loris

Poste CH SA, Porrentruy  
Ateliers Busch SA, Chevèze  
Matériaux Sabag SA, Delémont  
Matériaux Sabag SA, Delémont

COMMENT Bastien  
 COURBAT Ken  
 DE ARAUJO AMORIM Elizabete  
 DOBLER Audrey  
 FUSARO Mirko  
 HÄFELI Lindsay  
 LACHAT Sergio Andres  
 LAVILLE Thibault  
 MITTÉ Jason  
 PALUMBO Sebastiano  
 RAUF Adnan  
 SAUTEBIN Yannick  
 THEUBET Nicolas  
 VOYAME Kilian

Ateliers Busch SA, Chevenez  
 British American Tobacco Switzerland SA, Boncourt  
 Poste CH SA, Porrentruy  
 Poste CH SA, PostLogistics, Delémont  
 Parietti & Gindrat SA, Porrentruy  
 Centre logistique de Grolley, Bure  
 Poste CH SA, PostMail, Delémont  
 SOLO Swiss SA, Porrentruy  
 British American Tobacco Switzerland SA, Boncourt  
 Charles Berdat succ. M.-Cl. Berdat Willemin, Courroux  
 SOLO Swiss SA, Porrentruy  
 RUAG Schweiz AG, Bure  
 Poste CH SA, Porrentruy  
 Hôpital du Jura, Porrentruy

### LOGISTICIEN-NE CFC - VALIDATION DES ACQUIS

DUPRE Nicolas  
 GUELAT Pierre  
 MONTAVON Jérôme

### MAÇON-NE CFC

ACQUAVIA Adriano  
 BENZ Martin  
 BONATI Samuël  
 CASTRO PEREZ Juan-Francisco  
 EGGER Pascal  
 KÄSLIN Tom  
 MARCOTE MATO José Ramiro  
 MONNIN Antony  
 RAMSEYER David

Giorgio Frères SA, Saignelégier  
 KD Constructions Sàrl, Courfaivre  
 Bonati SA, Boncourt  
 Article 32 OFPr  
 Parietti & Gindrat SA, Porrentruy  
 Bernard Beuret, Corban  
 Article 32 OFPr  
 Humard Construction SA, Delémont  
 Fernand Perrin SA, Porrentruy

### MÉCANICIEN-NE DEUX-ROUES - CYCLES

LERCH Lovic

R. Boillat Sàrl, Le Noirmont

### MÉCANICIEN-NE DE PRODUCTION CFC

AYDOGAN Ekrem  
 BRUAT Laurent  
 CALABRIA Anthony  
 CHAPPUIS Billy  
 FEDI Joey  
 JOLIAT Gary  
 MOMBOYE Hermann  
 PLOMB Steve  
 RASHOEV Muraz  
 RIAT Maël  
 SCHÜTTEL Laurent  
 YILDIRIM Lucas

PRECI-DIP SA, Delémont  
 Article 32 OFPr  
 Louis Bélet SA, Vendlincourt  
 Vardeco SA, Develier  
 Bandi SA, Courtételle  
 Cyberis SA, Bassecourt  
 Décovi SA, Vicques  
 Viquodéco Sàrl, Delémont  
 Viquodéco Sàrl, Delémont  
 Ateliers Busch SA, Chevenez  
 Reinhart Hydrocleaning SA, Courroux  
 Lemo (5) SA, Delémont

### MÉCANICIEN-NE EN MACHINES AGRICOLES CFC

CHOFFAT Théo  
 GERBER Adrien  
 JOLIDON Yann  
 LACHAT Mathieu  
 LIECHTI Fabien  
 MARCHAND Patrick  
 VEYA Tanguy  
 WILLEMIN Maxime

Machines agricoles Gatherat Denis, Courtedoux  
 Umatec Jura, Alle  
 Garage du Peca SA, Saulcy  
 Umatec Jura, Alle  
 Eloy Frésard SA, Les Emibois  
 Machines agricoles Gatherat Denis, Courtedoux  
 Veya Thierry, St-Brais  
 Meyer et Fils SA, Alle

### MÉCANICIEN-NE EN MAINTENANCE D'AUTOMOBILES CFC - VÉHICULES LÉGERS

BARBOSA Flavio  
 CHEAR Bora  
 KOLLER Jonathan  
 LATINO Luca  
 LE JEUNE Kevin  
 PÉQUIGNOT Colin  
 PRÉTAT Clément  
 RUFFIEUX Damien

Garage et Carrosserie du Rallye SA, Bassecourt  
 Haberthuer Automobiles SA, Delémont  
 Garage du Rallye Cornol SA, Cornol  
 Maurice Montavon SA, Develier  
 Walter Salzmann, Le Noirmont  
 Jacques Sester SA, Saignelégier  
 Holding Willemin SA, Delémont  
 Norbert Sauvain, Courroux

### MÉCATRONICIEN-NE D'AUTOMOBILES CFC - VÉHICULES LÉGERS

DA SILVA MOURA Nuno Filipe  
 KOHLER Sébastien  
 NEYERLIN Lara  
 QUIQUEREZ Jérémie

Maurice Montavon SA, Develier  
 Paco Garage SA, Delémont  
 Maurice Montavon SA, Develier  
 Pierre Queloz, Fahy

### MÉCATRONICIEN-NE D'AUTOMOBILES CFC - VÉHICULES UTILITAIRES

GUERDAT Cyril

Pierre Steulet SA, Develier

**MENUISIER-ÈRE**

BURKHALTER Raphaël  
 DOCOURT Gauthier  
 FROIDEVAUX Lionel  
 FROIDEVAUX Bastien  
 GATHERAT Aurélien  
 JEANBOURQUIN Loïc  
 MOINE Emmanuel  
 MONNERAT Pierre  
 MOSER Dan  
 POURRE Renaud  
 REBETEZ Sébastien

Menuiserie Nouvelle, Glovelier  
 Thiévent & Gerber SA, Courtedoux  
 Samuel Schneider SA, Les Breuleux  
 Menuiserie Nouvelle, Glovelier  
 Thiévent & Gerber SA, Courtedoux  
 Menuiserie Pizzagalli, Saignelégier  
 Denis Froté, Miécourt  
 Guenat-Monnerat SA, Pleigne  
 Balmer-Gillioz Sàrl, Courgenay  
 Nemus Sàrl, Courrendlin  
 Menuiserie Oppliger SA, Saignelégier

**MEUNIER-ÈRE CFC**

ARZENTON Nicolas

Charmillot SA, Vicques

**MICROMÉCANICIEN-NE**

DAUCOURT Florian  
 GAGLIARDI Déborah  
 MIGY Dorian  
 MONIN Charles-Henri  
 RENAUD Sébastien  
 YILDIRIM Mesut

École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy  
 École des métiers techniques, Porrentruy

**MONTEUR-EUSE - AUTOMATICIEN-NE CFC**

FLEURY Mathieu  
 NEUENSCHWANDER Gauthier

Emalka Tableaux Sàrl, Vicques  
 Electro Christen SA, Courrendlin

**MOULEUR-EUSE DE FONDERIE**

PENDANS Ludwig

vR production (choindez) sa, Courrendlin

**OPÉRATEUR-TRICE DE MACHINES AUTOMATISÉES CFC**

MALJISEVIC Mehmed  
 MARZOLA Luca  
 ORY Alexandre

Article 32 OFPr  
 Wenger SA, Delémont  
 Simon et Membrez SA, Delémont

**OPÉRATEUR-TRICE EN HORLOGERIE AFP**

AMIRTHAKUMAR Salujah  
 CARRIL-LISTA Lidia  
 FRICHE Julien  
 LA MANNA Luca  
 MADUREIRA DE SOUSA Bruno  
 SALIHU Herolind  
 VEYA Mylène

Orif Delémont, Delémont  
 Novi SA, Les Genevez  
 Swiza SA, Delémont  
 Article 32 OFPr  
 Orif Delémont, Delémont  
 Orif Delémont, Delémont  
 Timeless Manufacture SA, Courfaivre

**PEINTRE EN BÂTIMENTS**

BIRCHER Kevin  
 BRUNI Ludovic  
 FREY Anthony  
 GIRARD Loïc  
 MARQUIS Dylan  
 MERTENAT Benoît  
 PORTEIRO Gaël  
 RACORDON Bastien

Tizzano Sàrl, Courrendlin  
 Riat SA, Porrentruy  
 Serge Adatte, Cornol  
 Donzé Peinture Concept SA, Le Noirmont  
 Bourquard Peinture Sàrl, Bassecourt  
 Hänggi Jean-Luc Sàrl, Delémont  
 Sylvio Filippini plâtrerie-peinture, Les Breuleux  
 Entreprise Romano, Courgenay

**PLANIFICATEUR-TRICE - ÉLECTRICIEN-NE CFC**

GYGER Marc  
 STEFANIZZI Samuel

Inelectro SA, Porrentruy  
 BKW Energie SA, Delémont

**PLÂTRIER-ÈRE**

THEURILLAT Kévin  
 VILLAT Bryan

Jean-Claude Beuchat Sàrl, Glovelier  
 F. Winkelmann SA, Bassecourt

**POLISSEUR-EUSE AFP**

RODRIGUES FERRAZ Joao Miguel  
 SHEHOLLI Unitet

NORKOM Formation SA, Montfaucon  
 M R P SA, Alle

**POLYBÂTISSEUR-EUSE CFC**

FLEURY Bertrand  
 SAUSER Mikael

Maison du Store SA, Delémont  
 Maison du Store SA, Delémont

**POLYDESIGNER 3D CFC**

MARQUIS Lou

L'Atelier des sens, Delémont

**POLYGRAPHE CFC**

JEAMBRUN Linsey

Pressor SA, Delémont

**POLYMÉCANICIEN-NE CFC**

BARTHE Dylan  
 CHRISTE Nathan

Simon et Membrez SA, Delémont  
 Vogatec Sàrl, Lajoux



CHRISTE Renaud  
FRISCHKNECHT Gaëtan  
GERBER Romano  
IMHOF Arnaud  
LONGCHAMP Gildas  
METTHEZ Jacques  
MOUHAY Aurélien  
PYLYPENKO Stanislav  
QUELOZ Flavien  
RUFER Stive  
SALAMANDRI Thomas  
STRUCHEN Laurent  
THAQI Mergim  
WILLEMIN Davin  
WILLEMIN Killian

Louis Lang SA, Porrentruy  
Walter Hiltbrunner SA, Vicques  
Delmet SA, Delémont  
Henri Schaller SA, Bassecourt  
British American Tobacco Switzerland SA, Boncourt  
Crevoisier SA, Les Genevez  
Ateliers Busch SA, Chevenez  
Ruedin SA, Bassecourt  
Interprox SA, Delémont  
PRECI-DIP SA, Delémont  
Recomatic SA, Courtedoux  
Sphinx Outils SA, Porrentruy  
Domont Mécanique SA, Courroux  
Orolux SA, Le Noirmont  
VV, Branch of Richemont International SA, Delémont

#### **PRATICIEN-NE EN MÉCANIQUE AFP**

ANDRÉ Ludovic  
BALAHY Axel  
ILENGIZ Mustafa  
MARTIN Alain  
MEIER Sacha

Orif Delémont, Delémont  
Orif Delémont, Delémont  
Lemo (5) SA, Delémont  
Orif Delémont, Delémont  
Orif Delémont, Delémont

#### **PROJETEUR-EUSE EN TECHNIQUE DU BÂTIMENT CFC**

RAMSEYER Emmanuel  
VOILLAT Carole

Entreprise du Gaz SA, Porrentruy  
Concept 3E, Le Noirmont

#### **RÉALISATEUR-TRICE PUBLICITAIRE CFC**

CLAUDE Marcia  
DOBLER Yannick  
HUMAIR Charlotte

Gravosig SA, Delémont  
Gravosig SA, Porrentruy  
Séridéco, R. Lachat, Delémont

#### **SPÉCIALISTE EN RESTAURATION CFC**

MONTANARO Sara

Restaurant du Moulin, Rebeuvelier

#### **TECHNOLOGUE DE FONDERIE**

BORGEAUD Denis

vR production (choindez) SA, Courrendlin

#### **TERMINEUR-EUSE EN HABILLAGE HORLOGER CFC**

MANUSPROM Itthiphon  
REBETEZ Rodolphe  
TOMIC Branko

Ruedin SA, Bassecourt  
Ruedin SA, Bassecourt  
Ruedin SA, Bassecourt

#### **ATTESTATION DE FORMATION ÉLÉMENTAIRE - OUVRIER DE FORÊT -**

RAUCH Samuel

Entreprise forestière Antoine Claude, Les Bois

#### **MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE - SYSTÈME ADDITIONNEL**

AHMED Juan  
BELET Yann  
BUSCHLEN Lydie  
CAILLET Alexandre  
CHAVANNE Paola  
DA ROCHA Roxane  
GIGON Christelle  
GSCHWIND Justine  
HEINIGER Aline  
KURT Eva  
MALAN Julien  
NATARELLI Alessia  
NEDELJKOV Kristina

#### **MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE - SYSTÈME INTÉGRÉ**

BASSANG Charlotte  
BEUCHAT Audrey  
DI MEO Nolan  
DONZÉ Amélie  
DONZÉ Elsa  
FRÉSARD Noélie  
HULMANN Maude  
JOLIAT Tatiana  
LAMRI-ZEGGAR Yamina  
MARQUIS Florence  
MONNERAT Cassie  
MONTAVON Yannick  
PELLETIER Antony  
RYF Chloé  
RYF David  
SCHNETZ Marion

Maurice Lacroix SA, Saignelégier  
Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont  
Wenger SA, Delémont  
Ets cant. d'ass. immobilière et de prévention, Saignelégier  
CLINIQUE LE NOIRMONT, Le Noirmont  
Ets Röthlisberger SA, Glovelier  
Caisse de compensation du canton du Jura, Saignelégier  
Bourgeoisie de Delémont, Delémont  
Banque Raiffeisen de la Sorne, Courfaivre  
Caisse de Compensation AVS interprof., Porrentruy  
SUVA, Delémont  
British American Tobacco Switzerland SA, Boncourt  
CarPostal Suisse SA, Delémont  
Banque Raiffeisen du Val-Terbi, Vicques  
République et Canton du Jura, Porrentruy  
Banque Cantonale du Jura, Porrentruy

SCHWAB Victor  
VON ALLMEN Marine

Crédit Suisse SA, Delémont  
UBS SA, Delémont

**MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE – École de commerce Delémont et Porrentruy  
SYSTÈME INTÉGRÉ ET ADDITIONNEL**

BADER Robin	École de commerce Delémont et Porrentruy
BERDAT Eve Zou	École de commerce Delémont et Porrentruy
BITIQ Festina	École de commerce Delémont et Porrentruy
BOLGIANI Elisa	École de commerce Delémont et Porrentruy
CAVERZASIO Daphné	École de commerce Delémont et Porrentruy
CHAPPUIS Stéphane	École de commerce Delémont et Porrentruy
CHARMILLOT Adrien	École de commerce Delémont et Porrentruy
CHÂTELAIN Gaëtan	École de commerce Delémont et Porrentruy
CHETELAT Joannie	École de commerce Delémont et Porrentruy
CLIVAZ Bruno	École de commerce Delémont et Porrentruy
COLLOT Rosalie	École de commerce Delémont et Porrentruy
CUTTAT Thibaut	École de commerce Delémont et Porrentruy
FAEHNDRICH Naomi	École de commerce Delémont et Porrentruy
FORTE Marvin	École de commerce Delémont et Porrentruy
FREIN Nicolas	École de commerce Delémont et Porrentruy
GROLIMUND Dounia	École de commerce Delémont et Porrentruy
HILTBRUNNER Margaux	École de commerce Delémont et Porrentruy
KÄSLIN Isaac	École de commerce Delémont et Porrentruy
LESCHENNE Bénédicte	École de commerce Delémont et Porrentruy
MAMIE David	École de commerce Delémont et Porrentruy
MESSORE Giorgio	École de commerce Delémont et Porrentruy
MORGENTHALER Laura	École de commerce Delémont et Porrentruy
MOTTAZ Aurélien	École de commerce Delémont et Porrentruy
NOBS Doriane	École de commerce Delémont et Porrentruy
NOIRJEAN Lucas	École de commerce Delémont et Porrentruy
OWONO Zeh	École de commerce Delémont et Porrentruy
PASANTES Philippe	École de commerce Delémont et Porrentruy
PASQUALE Nicoletta	École de commerce Delémont et Porrentruy
PERTESHI Mergim	École de commerce Delémont et Porrentruy
REGNIER Amandine	École de commerce Delémont et Porrentruy
ROHRBACH Marion	École de commerce Delémont et Porrentruy
SABIR Talha	École de commerce Delémont et Porrentruy
SCHLUCHTER Coline	École de commerce Delémont et Porrentruy
SCHWERY Aude	École de commerce Delémont et Porrentruy
SHAHINI Ilir	École de commerce Delémont et Porrentruy
SHAMS Safa	École de commerce Delémont et Porrentruy
STADELMANN Gaëtan	École de commerce Delémont et Porrentruy
VILLEMIN Roman	École de commerce Delémont et Porrentruy

**MATURITÉ PROFESSIONNELLE SANTÉ-SOCIAL - SYSTÈME ADDITIONNEL**

BARRAS Marine  
BREGNARD Lucie  
CHÉVRE Noémie  
DAL ZOTTO Paolo  
GILLIOZ Camille  
GSCHWIND Loris  
ORY Maureen  
ROY Pauline  
SANER Mélissa  
SHEHOLLI Sovrane  
STEULET Jules  
WINKLER Aline

**MATURITÉ PROFESSIONNELLE SANTÉ-SOCIAL - SYSTÈME INTÉGRÉ**

BOUVIER Julie	École des métiers de la santé et du social, Delémont
BREGNARD Maude	École des métiers de la santé et du social, Delémont
COULLERY Laetitia	École des métiers de la santé et du social, Delémont
ECABERT Lauriane	École des métiers de la santé et du social, Delémont
FAIVRE Manon	École des métiers de la santé et du social, Delémont
FLÜCKIGER Tess	École des métiers de la santé et du social, Delémont
GIGON Florine	École des métiers de la santé et du social, Delémont
NOIRJEAN Charlotte	École des métiers de la santé et du social, Delémont
SCHMID Maelle	École des métiers de la santé et du social, Delémont
WILLEMIN Perrine	École des métiers de la santé et du social, Delémont

**MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE - SYSTÈME ADDITIONNEL**

BACONAT Dylan  
BÜRKI Loïc  
BUTT Shaheen  
CHOFFAT Yvanie  
FIORELLO Bryan

GAGLIARDI Deborah  
 HOFFMEYER Marek  
 HULMANN Damien  
 KOENIG Bastien  
 KOTTELAT Jérémy  
 LEISER Lucien  
 LIÈVRE Simon  
 MONNIN Killian  
 NICOULIN Thibaut  
 NOIRJEAN Bastien  
 PAHUD Cédric  
 PELLETIER Raphaël  
 PIQUEREZ Thibaut  
 RAFFERMATI Dario  
 ROLLAT Steve  
 SADRIJA Eris  
 WERMEILLE Bastien  
 WERMEILLE Jérémy  
 WILLEMIN Lucien  
 ZIMMERMANN Jefté

#### **MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE - SYSTÈME INTÉGRÉ**

BURKHALTER Raphaël	Menuiserie Nouvelle, Glovelier
BURRI Ella	Giovannini Plâtrerie-Peinture Sàrl, Tramelan
CHAMPION Raphaël	ATB SA, Moutier
FARETRA Florian	École des métiers techniques, Porrentruy
GRAF Chris	ATB SA, Delémont
IMHOF Arnaud	Henri Schaller SA, Bassecourt
KÜNG Marine	RWB Jura SA, Porrentruy
LAPAIRE David	ATB SA, Tramelan
SCHENK Quentin	Heimann Olivier Sàrl Architectes ETS, Bévillard
WILLEMIN Davin	Orolux SA, Le Noirmont

#### **FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE**

##### **AGRICULTEUR CFC**

BUCHWALDER Paul	Zeugin Felix, Ederswiler
DICK David	Ouvray Aurélien, Coeuve
DUAY François	Kottelat Gervais, Mervelier
DUMAS Timothée	Quiquerez Sylvain, Grandfontaine
ERARD Emilien	Erard Dominique, Courcelon
FAIVRE Julien	André-Fridez Claude, Beurnevésin
FLÜCKIGER Samuel	André Biedemann, Delémont
GASSER Jérémy	Meyer Gérard, Courchavon
GURY David	Nagel Fabrice, Charmoille
KNUCHEL Julien	Paupé Dominique, Epiquerez
MOSER René	Humbert-Droz Jérôme, Lignièrès
ROHRBACH Valentin	Rohrbach Bernard, Bonfol
STEGMANN Simon	Chaignat Adrien, Charmoille
WYMANN Yann	Dominé Joël, Courchapoix

##### **AGROPRATICIEN AFP**

JUILLARD Jordan	Frossard Roger, Les Pommerats
-----------------	-------------------------------

##### **GESTIONNAIRE EN INTENDANCE CFC**

BROQUET Marcel	Hôpital du Jura, Site de Delémont, Delémont
DAUWALDER Justine	Fondation Les Castors FDP, Porrentruy
GIRARDIN Aurore	Fondation Rurale Interjurassienne, Courtételle
KELLER Laura	Résidence Claire-Fontaine, Bassecourt
MOREL Ludovic	Maison Ste-Catherine, Lucelle
MORETTI Jennifer	Hôpital du Jura, Site de Porrentruy, Porrentruy
RAMSEYER Gaétane	Ateliers protégés Jurassiens, Delémont
SANSONNENS Cindy	Fondation Rurale Interjurassienne, Courtételle

##### **EMPLOYÉ-E EN INTENDANCE AFP**

CHALVERAT Christelle	Fondation Rurale Interjurassienne, Courtételle
FERREIRA Catia	Fondation Rurale Interjurassienne, Courtételle
FERREIRA Monica	Fondation Rurale Interjurassienne, Courtételle
MONNIN Nadia	Fondation Rurale Interjurassienne, Courtételle
YOUSSEF Nermein	Fondation Rurale Interjurassienne, Courtételle
GAGNEBIN Sujana	Clinique Le Noirmont, Le Noirmont

Service de l'économie rurale

### Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

Entreprise agricole:

- M. Robert Cattin, Les Prailats 9, 2336 Les Bois, construction d'abris et de parcs pour la production de cerfs.

Courtemelon, le 16 mars 2016

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 1561

**Commune: Mervelier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Travaux de réfection d'une conduite d'eau**

Tronçon: **Mervelier – La Scheulte (frontière BE)**

Durée: **Du lundi 21 au jeudi 24 mars 2016  
et du mardi 29 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril  
2016 entre 8 h et 18 h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 3 mars 2016

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal: P. Mertenat

Service du développement territorial

### Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

#### Mise à l'enquête publique

Commune: Delémont

Requérante: Services Industriels Delémont, route de Bâle 1, 2800 Delémont

Projet S-168937: Station transformatrice MT/BT Saint-Germain  
Coordonnées: 592954/254388  
Parcelle N°: 1660

Projet L-218179: Ligne souterraine MT entre St. Germain et POLYADES

Projet L-224704: Ligne souterraine MT entre Rossemaison et St. Germain

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Le dossier complet est mis à l'enquête publique du 16 mars au 29 avril 2016 dans la commune de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projet  
Route de Montena 75  
1728 Rossens

Delémont, le 9 mars 2016

Service du développement territorial

### Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

#### Mise à l'enquête publique

Commune: Le Noirmont

Requérante: Société des Forces Electriques de la Goule SA, Route de Tramelan 16, 2610 St-Imier

Projet S-167529: Station transformatrice MT/BT Noirmont stade  
Coordonnées: 563924 / 230498  
Parcelle: 1564

Projet L-226175: Ligne souterraine MT entre Sous les Clos et Noirmont stade

Projet L-207001: Ligne souterraine MT entre Detech et Noirmont stade

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Le dossier complet est mis à l'enquête publique du 16 mars au 29 avril 2016 dans la commune du Noirmont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.



Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projet  
Route de Montena 75  
1728 Rossens

Delémont, le 9 mars 2016

---

Service du développement territorial

### **Procédure d'approbation des projets d'installations électriques**

#### **Mise à l'enquête publique**

Communes: Saint-Brais; Clos du Doubs

Requérante: BKW Energie SA, Emile-Boéchat 83,  
2800 Delémont

Projet S-092523: Station transformatrice MT/BT  
« Tariche »  
Coordonnées: 577450 / 242618  
Parcelle: 790

Projet L-134215: Ligne aérienne MT pour la station  
« Tariche » depuis le poteau N° 28 de  
la ligne L-134214

Projet L-226167: Ligne aérienne BT « Châtillon »  
depuis la station transformatrice  
16kV/BT « Tariche »

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Le dossier complet est mis à l'enquête publique du 16 mars au 29 avril 2016 dans la commune de Saint-Brais. Le dossier L-226167 est également mis à l'enquête publique dans la commune de Clos-du Doubs.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projet  
Route de Montena 75  
1728 Rossens

Delémont, le 9 mars 2016

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Bourrignon

#### Entrée en vigueur du règlement de l'Agence communale AVS

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Bourrignon le 16 décembre 2015, a été approuvé par le Service des communes le 10 février 2016.

Réuni en séance du 8 mars 2016, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le Conseil communal

### Cornol

#### Aménagement local

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Cornol dépose publiquement durant 30 jours, soit du 17 mars 2016 au 29 avril 2016 inclusivement, à son secrétariat communal en vue de son adoption par l'assemblée communale.

1. Le plan spécial « Cornoline » comprenant:
  - le plan d'occupation du sol et des équipements,
  - les prescriptions
2. Le plan des dangers naturels
3. La modification de l'aménagement local, modification du règlement sur les constructions « Art 157 et suivants » (RCC)

Les oppositions, dûment motivées et écrites sont à adresser par lettre signature au Conseil communal de Cornol jusqu'au 29 avril 2016 inclusivement. Elle portera la mention « Opposition au plan spécial « Cornoline » et /ou opposition au « Plan des dangers naturels » et /ou opposition à la modification du RCC « Art 157 et suivants ».

Cornol, le 10 mars 2016

Le Conseil communal

### Grandfontaine

#### Abrogation de règlement

En date du 4 juin 2013, l'Assemblée communale de Grandfontaine a décidé d'abroger le règlement communal ci-après:

- Règlement sur la protection des données à caractère personnel

Cette abrogation a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

### Val Terbi

#### Entrée en vigueur du règlement concernant le Service régional de défense contre l'incendie et de secours du Val Terbi (SIS VT)

Le règlement communal susmentionné, adopté par les Assemblées communales des communes membres du SIS, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 4 mars 2016.

Les Conseils communaux ont décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats communaux.

Au nom des Conseils communaux des communes de Courroux, Val Terbi, Courchapoix, Corban et Mervelier

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Damvant

#### Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 12 avril 2016, à 20 h, au bâtiment de l'école

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2015
3. Divers et imprévus

La secrétaire: Chantal Pape Juillard

### Fahy

#### Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 30 mars 2016, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2015.
3. Divers et imprévus.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

## Avis de construction

### Alle

Requérant: MGS Construction Sàrl, Route Principale 7, 2824 Vicques. Auteur du projet: MGS Construction Sàrl, Route Principale 7, 2824 Vicques.

Projet: construction d'un immeuble locatif avec 9 appartements avec sous-sol, balcons et coursives d'accès + couvert à voitures en annexe, sur la parcelle N° 137 (surface 2507 m<sup>2</sup>), sise à la route de Porrentruy. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 29 m 95, largeur 13 m 70, hauteur 7 m 63, hauteur totale 9 m 42. Dimensions couvert à voitures: longueur 25 m 30, largeur 5 m 55, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte beige. Couverture: tuiles, teinte anthracite.

Dérogation requise: Art. MA15 lit. b RCC - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 avril 2016 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 11 mars 20116

Le Conseil communal

### La Baroche / Asuel

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1705 Fribourg. Auteur du projet: Hitz und Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: échange des antennes sur installation de communication mobile existante, sur la parcelle N° 577 (surface 3611 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Les Quatre Vents ». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales mâât (existantes): diamètre: 0 m 50, hauteur 35 m, hauteur totale 35 m.

Genre de construction: mâât: acier.

Dérogação requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2016 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 9 mars 2016

Le Conseil communal

### La Baroche / Asuel

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, CP 128, 1705 Fribourg. Auteur du projet: Hitz und Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: changement des antennes sur installation de communication mobile existante, sur la parcelle N° 720 (surface 2895 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Malcôte ». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions mâât (existantes): hauteur: 25 m 05, hauteur totale 25 m 05.

Genre de construction: mâât acier, teinte grise.

Dérogação requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2016 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 9 mars 2016

Le Conseil communal

### La Baroche / Pleujouse

Requérants: Johanna & Peter Winzeler, Blumenrain 22, 2503 Bienne. Auteur du projet: Samuel Gogniat, Sur les Ponts 1, 2953 Pleujouse.

Projet: rénovation du bâtiment N° 33: isolation toiture entre chevrons, nouveau radier, ouverture d'un velux et d'une fenêtre en façade Nord, pose d'une PAC, sur la parcelle N° 184 (surface 552 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Clos des Viattes ». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales (existantes): longueur 12 m 03, largeur 7 m 44, hauteur 4 m 94, hauteur totale 7 m 40. Dimensions annexe (existante): longueur 6 m 90, largeur 3 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanche. Couverture: Tuiles existantes, teinte rouge naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2016 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 9 mars 2016

Le Conseil communal

### Les Breuleux

Requérants: Valérie & Louis Roth-Tschanz, Aux Pruats 35, 2610 Mont-Soleil. Auteur du projet: Milan Müller, architecte, Chemin des Hauts-Monts 178, 2362 Montfaucon.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, terrasse couverte et velux + cabanon de jardin et parc pour 1 chien (grillage, H: 1 m 80) + panneaux solaires thermiques posés dans la pente du terrain, sur la parcelle N° 2404 (surfaces 800 m<sup>2</sup>), sise à la rue Bellevue, Sur le Rang. Zone d'affectation: Habitation HAd, plan spécial Sur le Rang.

Dimensions principales: longueur 15 m 24, largeur 11 m 10, hauteur 6 m 40, hauteur totale 8 m 70. Dimensions cabanon jardin: longueur 2 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 25, hauteur totale 2 m 75. Dimensions parc à chien: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 1 m 80, hauteur totale 1 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, isolation périphérique. Façades: crépi minéral ribé fin, teinte blanche, et bardage vertical en planches brutes de sciage, teinte naturelle (sapin). Couverture: tuiles terre cuite type Rapperswil M72, teinte noire.

Dérogação requise: Art. 19 plan spécial Sur le Rang - topographie.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2016 au secrétariat communal de Les Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 10 mars 2016

Le Conseil communal

## La Chaux-des-Breuleux

Requérants: Luzia Koller & Richard Schaller, Haut-du-Village 2, 2345 La Chaux-des-Breuleux. Auteur du projet: Luzia Koller & Richard Schaller, Haut-du-Village 2, 2345 La Chaux-des-Breuleux.

Projet: transformation sans agrandissement du bâtiment N° 2: aménagement d'une salle polyvalente dans l'ancienne grange/écurie, ouverture de 4 fenêtres en façade Nord, remplacement de la chaudière à mazout par poêle à pellets, modification ancienne entrée pont de grange, sur la parcelle N° 587 (surface 2452 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Haut du Village ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanche. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2016 au secrétariat communal de La Chaux-des-Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Chaux-des-Breuleux, le 11 mars 2016

Le Conseil communal

## Cœuve

Requérants: Marion & Benjamin Roos, Route de la Baroche, 2952 Cornol. Auteur du projet: Atelier d'architecture Planibat Sàrl, Rue des Vergers 101, 2932 Cœuve.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double, poêle, terrasse, coupole + PAC ext. + construction d'un couvert vitré sur escalier d'accès ext. sur la parcelle N° 3536 (surface 1003 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Dos les Sapelots ». Zone d'affectation: Habitation HAB, plan spécial Sur le Crêt II.

Dimensions principales: longueur 17 m 37, largeur 16 m 67, hauteur 6 m 82, hauteur totale 6 m 99. Dimensions couvert sur escalier ext.: longueur 7 m 15, largeur 1 m 20, hauteur 4 m 66, hauteur totale 4 m 66.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et ossature bois, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé, et bardage bois vertical, teinte naturelle. Couverture: fibrociment type Eternit Linea Bassa, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2016 au secrétariat communal de Cœuve où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 10 mars 2016

Le Conseil communal

## Courrendlin

Requérant: MRS Créhabitat SA, Route de la Commune 26, 2800 Delémont. Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Route de la Commune 26, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec place couverte, garage en annexe contiguë, terrasse couverte et terrasses ouvertes à l'étage, sur la parcelle N° 2317 (surface 803 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Cerisiers. Zone d'affectation: Habitation HAC, plan spécial Les Quérattes.

Dimensions principales: longueur 13 m 20, largeur 11 m, hauteur 6 m 19, hauteur totale 6 m 19. Dimensions technique / buanderie: longueur 3 m 74, largeur 4 m, hauteur 3 m 15, hauteur totale 3 m 15. Dimensions garage: longueur 3 m 82, largeur 6 m 40, hauteur 3 m 18, hauteur totale 3 m 18. Dimensions place couverte: longueur 7 m 40, largeur 6 m 84, hauteur 3 m 16, hauteur totale 3 m 16. Dimensions terrasse couverte: longueur 5 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 85, hauteur totale 2 m 85.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Couverture: toiture plate, gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2016 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 14 mars 2016

Le Conseil communal

## Courtételle

Requérants: Marouchka Christe & Mathieu Lovy, Rue du Mont 19, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Jean Châtelain, architecte, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: aménagement d'un appartement avec balcon dans l'ancienne grange du bâtiment N° 19, pose de panneaux solaires sur le pan Sud, ouverture de 2 velux et 1 lucarne et changement du chauffage pour l'ensemble du bâtiment sur la parcelle N° 288 (surface 1129 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Mont. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales (existantes): longueur 25 m 70, largeur 9 m 91, hauteur 6 m 37, hauteur totale 9 m 36.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: bardage bois, teinte naturelle. Couverture: tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2016 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 9 mars 2016

Le Conseil communal



## Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Goffinet René et Chantal, rue des Arquebusiers 24, 2800 Delémont. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Rue du Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Projet: transformation du bâtiment N° 24, pose de fenêtres type «Velux» en toiture, pose de capteurs photovoltaïques (76 m<sup>2</sup>) en toiture Ouest et Est, changement du système de chauffage et installation d'une PAC, sur la parcelle N° 2208 (surface 755 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Arquebusiers. Zone de construction: HAa: Zone d'hab. A, secteur HAa (2 niveaux).

Description: bâtiment N° 24, habitation.

Dimensions: existantes.

Genre de construction: existant. Chauffage: PAC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 15 avril 2016 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 d la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 14 mars 2016

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

## Grandfontaine

Requérant: Martin Babey, Route de la Fontaine 35, 2908 Grandfontaine. Auteur du projet: Voisard / Migy Sàrl, Rue Achille Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Projet: modification du permis de construire N° 028/14 octroyé le 22.08.14, soit: installation dans le hangar d'un séchage à céréales avec fosse de réception et ventilateur sur lanterneau, pose de panneaux solaires sur le pan Sud du rural, pose d'une citerne à propane ext., d'un récupérateur de poussière ext., d'une balance « poids public » ext., d'une citerne à mazout provisoire ext., augmentation largeur silo tranché, augmentation longueur rural et implantation décalée de 10 m à l'Est, sur la parcelle N° 15.1 (surface 31'700 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Férouse ». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions rural: longueur 50 m 12, largeur 19 m, hauteur 5 m 22, hauteur totale 7 m 73. Dimensions hangar avec couvert: longueur 50 m 56, largeur 24 m, hauteur 8 m 53, hauteur totale 11 m 08. Dimensions balance « poids public »: longueur 18 m, largeur 3 m, hauteur 0 m 30, hauteur totale 0 m 30. Dimensions citerne à propane: longueur 3 m 80, diamètre 1 m 30, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m. Dimensions silo tranché: longueur 40 m, largeur 5 m 50, hauteur 1 m 90, hauteur totale 2 m 70. Dimensions superstructure technique sur hangar selon plans déposés: longueur 4 m 74, largeur 4 m 24, hauteur 3 m 70, hauteur totale 3 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature métallique. Façades: bardage tôle acier profilé thermolaqué, teinte gris clair (silex), et bardage translucide. Couverture: tôle acier profilé thermolaqué avec bandes transversales translucides.

Dérogation requise: Art. ZA15 - hauteurs.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2016 au secrétariat communal de Grandfontaine

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 14 mars 2016

Le Conseil communal

## Mervelier

Requérant: Roland Marquis, Rue des Prés 6, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Roland Marquis, Rue des Prés 6, 2827 Mervelier.

Projet: démolition du bâtiment N° 1D et construction d'un rucher avec panneaux photovoltaïques en toiture et citerne de récupération des eaux pluviales, sur la parcelle N° 215 (surface 279 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Morbez ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 11 m 20, largeur 4 m 20, hauteur 3 m 85, hauteur totale 4 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: bardage bois, teinte gris naturel. Couverture: tuiles terre cuite, teinte rouge.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2016 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 15 mars 2016

Le Conseil communal

## Porrentruy

Requérant: Entreprise Jubin Frères SA, Route d'Alle 4, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Architecture.ai Sàrl, Route Principale 36 B, 2856 Boécourt.

Projet: démolition des hangars existants et construction d'un nouveau bâtiment administratif à la route d'Alle 4, parcelle N° 626 (surface 5285 m<sup>2</sup>), sise à la route d'Alle. Zone de construction: CB: Zone centre B.

Description: bâtiment N° 4. Démolition des hangars existants et construction d'un nouveau bâtiment administratif. Aménagement de 29 places de stationnement. Accès: réfection en enrobé. Arborisation et engazonnement du côté de la façade Est du futur bâtiment.

Dimensions: longueur 19 m 82, largeur 15 m, hauteur 10 m 64, hauteur totale 10 m 64.

Genre de construction: murs extérieurs: caissettes métalliques. Façades: revêtement: bardage bois/métal, teinte rouge. Toit: forme: plat, pente: 1.5% . Couverture: étanchéité, gravier. Chauffage: chaudière à mazout.

Dérogations requises: Art. 117 RCC: Petite distance à la limite insuffisante. Art. 108 RCC: Indice d'utilisation du sol minimal non respecté.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 11 décembre 2015 et complétée en date des 3 février 2016 et 12 février 2016 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 19 avril 2016 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI)

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 14 mars 2016

Le Service UEI

### Saignelégier

Requérant: La Saigne SA, p.a. Milani architecture, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Milani architecture, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: construction de 2 immeubles locatifs de 11 appartements chacun avec parkings, balcons, PAC géothermiques et panneaux solaires en toiture + accès, sur les parcelles N°s 1246 (surface 3229 m<sup>2</sup>) et 362 (surface 15'652 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit «Sur la Saigne». Zone d'affectation: Habitation HCB, plan spécial La Pinsonnière Est.

Dimensions principales bâtiment Nord: longueur 30 m 11, largeur 17 m 15, hauteur 14 m, hauteur totale 14 m 50. Dimensions bâtiment Sud: longueur 30 m 11, largeur 17 m 15, hauteur 14 m, hauteur totale 14 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, teintes blanc cassé, grise et ocre. Couverture: dalle béton, gravier, teinte gris naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 avril 2016 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 14 mars 2016

Le Conseil communal

### Val Terbi / Vicques

Requérant: École secondaire du Val Terbi, par le comité ESVT, M. Achille Borsa, Chemin des Ecoles 2, 2824 Vicques. Auteur du projet: BURRI et partenaires Sàrl, architectes SIA, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Projet: remplacement du système de ventilation des classes d'économie familiale avec pose de 2 monoblocs extérieurs (façades Est et Ouest) sur socles béton (H cheminée: 9 m 02), réalisation d'une bande en chaille autour du socle Est pour infiltration des eaux claires, sur la parcelle N° 473 (surface 7'677 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Ecoles. Zone d'affectation: Utilité publique UA.

Dimensions principales (existantes): longueur 21 m 15, largeur 11 m 45, hauteur 8 m 90, hauteur totale 10 m 40. Dimensions monoblocs (2x): longueur 3 m 30, largeur 1 m 20, hauteur 1 m 70, hauteur totale 1 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs, façades, couverture: existants, inchangés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 10 mars 2016

Le Conseil communal

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Hôpital du Jura

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service Projets et Technique, à l'attention de Jean Barthe, Fbg. des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 421 26 10, E-mail: [jean.barthe@h-ju.ch](mailto:jean.barthe@h-ju.ch)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

31.03.2016

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone ni sur le site Simap. Possibilité de poser des questions par courriel [jean.barthe@h-ju.ch](mailto:jean.barthe@h-ju.ch)

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 22.04.2016 **Heure:** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

25.04.2016, **Heure:** 10:00, **Lieu:** Delémont, **Remarques:** pas d'ouverture publique

##### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

##### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.8 Genre de marché

Marché de fournitures

##### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

**2. Objet du marché****2.1 Genre du marché de fournitures**

Achat

**2.2 Titre du projet du marché**

Remplacement des lits aigus du site de Delémont

**2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**CPV: 33192120 - Lits d'hôpital,  
33192100 - Lits médicaux**2.5 Description détaillée des produits**

Fourniture de lits médicaux

**2.6 Lieu de la fourniture**Hôpital du Jura  
Fbg. des Capucins 30  
2800 Delémont**2.7 Marché divisé en lots?**

Non

**2.8 Des variantes sont-elles admises?**

Non

**2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

**2.10 Délai de livraison**

Début 26.10.2016 et fin 17.05.2017

**3. Conditions****3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

**3.2 Cautions/garanties**

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

**3.6 Sous-traitance**

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

**3.7 Critères d'aptitude**

conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Critères d'adjudication:**

conformément aux critères cités dans les documents

**3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis

**3.11 Langues acceptées pour les offres**

Français

**3.12 Validité de l'offre**

12 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres**sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch), ou à l'adresse suivante: Service Projets et Technique, à l'attention

de Jean Barthe, Fbg. des Capucins 30, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 421 26 10, E-mail: [jean.barthe@h-ju.ch](mailto:jean.barthe@h-ju.ch)

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.**4. Autres informations****4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura - Département de l'environnement et de l'équipement**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,

Téléphone: +41 032 420 53 70,

Fax: +41 032 420 53 71,

E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Canton

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

**1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

AVENIR 33 - DELÉMONT / 283.10 - PLAFONDS SUSPENDUS EN PANNEAUX MÉTALLIQUES

**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**

CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche

CFC: 2831 - Plafonds suspendus en panneaux métalliques

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.



**3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires**

**Nom** : Docourt + Renaud SA, Rue Victor-Helg 1,  
2800 Delémont, Suisse  
**Prix** : Fr. 191'644.90 avec 8 % de TVA

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du** : 14.10.2015

**Organe de publication** : Journal Officiel du  
Canton du Jura  
Numéro de la publication 886033

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date** : 17.12.2015

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres** : 4

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur/Entité adjudicatrice** : République et Canton du Jura - Gouvernement  
**Service organisateur/Entité organisatrice** : Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 032 420 53 70, Fax: +41 032 420 53 71, E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Canton

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de travaux de construction

**1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

AVENIR 33 - DELÉMONT / 281.10 - REVÊTEMENTS DE SOLS SANS JOINTS

**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV** : 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche

**CFC** : 2811 - Revêtements de sols sans joints

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires**

**Nom** : Biollay Spezialbau AG, Rehhagstrasse 3,  
3018 Bern, Suisse  
**Prix** : Fr. 317'387.55 avec 8 % de TVA

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du** : 14.10.2015

**Organe de publication** : Journal Officiel du  
Canton du Jura  
Numéro de la publication 886003

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date** : 15.12.2015

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres** : 10

**«Projet Scheulte Birse C4»****Prestations d'ingénieur pour la phase de réalisation****1. Pouvoir adjudicateur :****Nom et adresse du pouvoir adjudicateur**

Arrondissement des digues de Courroux –  
Courcelon  
Dos Les Fosses  
2822 Courroux

**Mode de procédure choisi**

Gré à gré

**Genre de marché**

Marché de services

**Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****Titre du projet de marché**

Réalisation du «Projet Scheulte Birse C4»

**Catégorie de services**

Catégorie de services CPC [12]: Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique

**Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV** : 71300000

**Description sommaire des prestations**

Prestations d'ingénieurs pour les phases 4.3.4 Appel d'offres et 4.3.5 Réalisation selon le règlement 103/2014 concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieures civils.

**3. Choix du soumissionnaire****Soumissionnaire**

Communauté PSB  
par ATB SA  
Rue du Stand 4  
2800 Delémont.

**Motifs**

Conformément aux dispositions prévues par l'art 9. ltr c et g de l'ordonnance sur l'adjudication des marchés publics (OAMP) du 9 avril 2006, le marché de service est passé selon la procédure de gré à gré. Les particularités techniques et l'assurance de la continuité du mandat ne peuvent être remplies que par la Communauté PSB, auteure des prestations de services antérieures au présent marché, à savoir la phase 4.3.3 Etude du projet du règlement SIA 103/2014.

**4. Autres informations :****Indication des voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal. La procédure d'opposition est exclue. Le délai de recours est de 10 jours à la suite de sa notification (Journal officiel de la RCJU). Le recours n'a pas d'effet suspensif. La Cour administrative peut accorder d'office, ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit contenir en tous les cas un exposé des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant sont joints au mémoire du recourant.



## Divers



Case postale 6744  
CH-1002 Lausanne  
Tél. + 41 21 348 13 13  
Fax + 41 21 348 13 14  
www.loro.ch

## TABLEAUX DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIRAGE

Dragon		
Tranche de 360 000 billets à 8.–		
Dès le 23 mars 2016		
Valeur d'émission: 2 880 000.–		
Nb. de billets	Gain billet	Montant total
1 x	100 000.– =	100 000.–
1 x	20 000.– =	20 000.–
1 x	10 000.– =	10 000.–
3 x	5 000.– =	15 000.–
7 x	1 000.– =	7 000.–
20 x	500.– =	10 000.–
403 x	200.– =	80 600.–
300 x	108.– =	32 400.–
1 690 x	100.– =	169 000.–
600 x	80.– =	48 000.–
3 000 x	40.– =	120 000.–
3 000 x	30.– =	90 000.–
1 200 x	28.– =	33 600.–
12 000 x	20.– =	240 000.–
3 000 x	18.– =	54 000.–
3 000 x	12.– =	36 000.–
36 000 x	10.– =	360 000.–
27 000 x	8.– =	216 000.–
91 226 billets gagnants	=	1 641 600.–
25.34%	=	57.00%

Evasion		
Tranche de 405 000 billets à 8.–		
Dès le 20 avril 2016		
Valeur d'émission: 3 240 000.–		
Nb. de billets	Gain billet	Montant total
1 x	100 000.– =	100 000.–
1 x	10 000.– =	10 000.–
1 x	8 000.– =	8 000.–
6 x	1 000.– =	6 000.–
10 x	800.– =	8 000.–
20 x	600.– =	12 000.–
25 x	500.– =	12 500.–
40 x	300.– =	12 000.–
400 x	200.– =	80 000.–
400 x	108.– =	43 200.–
1 271 x	100.– =	127 100.–
1 500 x	80.– =	120 000.–
1 500 x	50.– =	75 000.–
1 800 x	40.– =	72 000.–
1 800 x	30.– =	54 000.–
1 800 x	28.– =	50 400.–
1 800 x	25.– =	45 000.–
5 400 x	20.– =	108 000.–
3 000 x	18.– =	54 000.–
7 200 x	15.– =	108 000.–
7 200 x	13.– =	93 600.–
36 000 x	10.– =	360 000.–
36 000 x	8.– =	288 000.–
107 175 billets gagnants	=	1 846 800.–
26.46%	=	57.00%

Continents		
Tranche de 360 000 billets à 7.–		
Dès le 23 mars 2016		
Valeur d'émission: 2 520 000.–		
Nb. de billets	Gain billet	Montant total
1 x	70 000.– =	70 000.–
1 x	10 000.– =	10 000.–
1 x	7 000.– =	7 000.–
15 x	1 000.– =	15 000.–
53 x	500.– =	26 500.–
500 x	200.– =	100 000.–
400 x	107.– =	42 800.–
1 400 x	100.– =	140 000.–
900 x	50.– =	45 000.–
1 800 x	40.– =	72 000.–
1 800 x	30.– =	54 000.–
900 x	27.– =	24 300.–
6 300 x	20.– =	126 000.–
2 700 x	17.– =	45 900.–
2 700 x	13.– =	35 100.–
1 800 x	12.– =	21 600.–
32 400 x	10.– =	324 000.–
36 000 x	7.– =	252 000.–
89 671 billets gagnants	=	1 411 200.–
24.91%	=	56.00%

Mots-Clés		
Tranche de 400 000 billets à 12.–		
Dès le 20 avril 2016		
Valeur d'émission: 4 800 000.–		
Nb. de billets	Gain billet	Montant total
1 x	250 000.– =	250 000.–
1 x	25 000.– =	25 000.–
1 x	20 000.– =	20 000.–
2 x	10 000.– =	20 000.–
5 x	5 000.– =	25 000.–
81 x	1 000.– =	81 000.–
125 x	500.– =	62 500.–
250 x	250.– =	62 500.–
700 x	200.– =	140 000.–
2 000 x	100.– =	200 000.–
3 000 x	50.– =	150 000.–
3 600 x	40.– =	144 000.–
4 800 x	30.– =	144 000.–
10 000 x	24.– =	240 000.–
49 000 x	20.– =	980 000.–
36 000 x	12.– =	432 000.–
109 566 billets gagnants	=	2 976 000.–
27.39%	=	62.00%

La vente de billets ainsi que la délivrance de gains aux personnes de moins de 16 ans est rigoureusement interdite.



Les lots jusqu'à Fr. 200.– (optionnellement jusqu'à Fr. 1 000.–) sont payés par les points de vente. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande à réception du billet dûment complété. La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au « Règlement général des billets sécurisés à prêtirage » et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.